

Je pourrais aussi ajouter un mot sur les chiffres de la production mondiale de blé.

**L'hon. M. Lang:** Ce sont ceux-là qui ont monté.

**M. Downey:** Je me réfère encore aux données de l'OAA. En 1953, la production mondiale de blé a dépassé 6 milliards de boisseaux, contre 10 milliards et demi en 1969. Cela indique certainement que la production mondiale de blé tend à la hausse. La responsabilité de l'insuccès ne peut pas être esquivée car elle revient directement à nos gouvernements, à la Commission du blé et à la machinerie complexe que nous avons pour administrer l'industrie du blé et des céréales. La Commission canadienne du blé contrôle exclusivement tout ce qui touche les ventes de l'industrie canadienne des céréales, sauf celles qu'on fait dans la province d'origine.

Il est probablement vrai que le pouvoir énorme dont jouit cette agence centralisée du gouvernement lui a été conféré en grande partie avec l'assentiment et même sur l'insistance des producteurs. Cependant, cela s'est passé il y a bien des années, alors que la situation était tout à fait différente et que les conditions du commerce et de la production dans le monde n'étaient pas du tout celles d'aujourd'hui.

A l'époque désespérée du milieu des années 30, un premier ministre conservateur, le très honorable R. B. Bennett, a créé la Commission du blé, qui devait aider les agriculteurs à vendre leur blé. Telle qu'elle fut conçue, la Commission devait offrir de l'aide et non pas être un organisme gouvernemental autocratique et tout puissant. Alors, les cultivateurs pouvaient vendre sur le marché libre et ne vendaient à la Commission que si le prix mondial baissait au-dessous de ce qu'elle offrait.

Les exigences de la deuxième guerre mondiale ont amené le gouvernement à accorder à la Commission compétence exclusive pour acheter et écouler le blé cultivé pour la vente au-delà des frontières provinciales. Après la guerre, l'orge et l'avoine furent ajoutées aux produits déjà vendus suivant la formule imposée. Depuis lors, bien qu'elle ne soit pas chargée de l'achat ou de la vente de la graine de colza, du lin ou du seigle, la Commission en a effectivement acquis le contrôle, grâce à l'autorité qu'elle exerce sur les installations d'entreposage et les moyens de transport.

Je reproche surtout à la Commission canadienne du blé, devenue instrument de domination et de dictature après être née organisme d'assistance, de ne pas s'être montrée à la hauteur des tâches qui lui ont été automatiquement dévolues alors que son pouvoir s'accroissait. Ce petit groupe fermé de cinq

czars a accepté tous les pouvoirs et les droits exclusifs que lui ont conférés le gouvernement et la situation, mais il n'a pas été à la hauteur de cette situation. Il n'a pas évolué au rythme de l'époque pour moderniser ses méthodes et opérer les changements exigés par les nouvelles conditions du marché intérieur et du marché d'exportation. Ce qui est le plus tragique, c'est qu'il a failli à sa tâche primordiale de vendre les céréales, qu'il s'est contenté de déléguer à des agents, pour devenir un organisme d'achat et d'entreposage des céréales. C'est là sa fonction première aujourd'hui.

Ce qu'il faut surtout à l'industrie canadienne des céréales sur le marché mondial actuel, c'est un organisme de vente dynamique, sensibilisé aux demandes de ce marché et en particulier aux meilleurs intérêts du producteur canadien. En vertu du système existant, les vendeurs officiels, agents commerciaux nommé par la Commission, ne sont pas directement intéressés aux céréales canadiennes et ne se sentent aucun devoir patriotique en l'occurrence.

Il en est résulté au cours des dernières années, un fléchissement des ventes à d'anciens et solides clients, notamment la Grande-Bretagne et le Japon. Encore tout récemment, le Canada a perdu sa part entière de l'adjudication mensuelle d'orge au Japon au bénéfice des États-Unis et de l'Australie.

Un des aspects les plus troublants des activités de la Commission du blé est le prix auquel reviennent ses opérations pour les producteurs. Les frais d'entreposage, les intérêts et les dépenses administratives, tout cela est déduit de la somme versée en fin de compte aux cultivateurs. Pendant la période de 15 ans que j'ai déjà mentionnée, à savoir de 1953 à 1969, les frais d'entreposage ont augmenté dans notre pays et ils ont coûté aux producteurs et aux contribuables près d'un milliard de dollars.

En parcourant les provinces des Prairies, documentez-vous et vous verrez ce que nous recevons en échange pour tous ces droits d'emmagasiner. Nous avons fait vivre un système de silos plutôt que des êtres humains. Il faudrait accorder des subventions d'emmagasiner aux producteurs. Au lieu de cela, on a mis en place un réseau de silos inadéquat comportant quelque 5000 points d'expédition, alors qu'avec les moyens de transport modernes 400 à 500 points d'expédition auraient suffi. Nous devrions disposer d'usines permettant de procéder aux opérations de séchage, de nettoyage et de mélange. Songez combien cela faciliterait en fin de compte le transport et la mise en place des types de céréales appropriées, destinées à nos marchés d'exportation.